



2015

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Rapport détaillé

*Le CSP Genève
est engagé depuis plus de 60 ans*
www.csp.ch

Centre social protestant Genève
14, rue du Village-Suisse
CP 171-1211 Genève 8
T 022 807 07 00
F 022 807 07 01
info@csp-ge.ch www.csp.ch

Vos dons sur CCP 12-761-4
IBAN CH41 0900 0000 1200 0761 4

Sommaire

<i>Le mot de la présidente</i>	2
<i>Le mot du directeur</i>	3-4
<i>Le mot du trésorier</i>	5
<i>Comité</i>	6
<i>Remerciements aux partenaires et aux donateurs</i>	7-8
<i>Administration et ressources humaines</i>	9
<i>Activités du CSP</i>	10-20
<i>Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2015</i>	21-29
<i>Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015</i>	30-40



Le mot de la présidente

Le CSP a pour vocation de répondre au mieux aux besoins des personnes en situation de précarité, ce qui implique une constante remise en question: les prestations offertes par notre institution sont-elles adaptées aux défis d'une société en mutation? Quelles doivent être aujourd'hui nos priorités? Cette réflexion a amené le comité du CSP à adopter des modifications dans certains secteurs d'activité et à transférer la consultation couples et parents à l'OPCCF (Office protestant de consultations conjugales et familiales).

Cette capacité d'adaptation est un de nos plus grands atouts, à côté d'autres qui caractérisent une institution sociale privée telle que la nôtre: l'indépendance, une longue tradition associative et philanthropique, la proximité avec le terrain, la capacité de bénéficier de financements privés et de mobiliser un grand nombre de bénévoles. Ces richesses nous donnent un haut niveau d'efficacité, récemment confirmé par une étude menée par la Haute École de Travail social, en collaboration avec l'IDHEAP (Université de Lausanne), pour le compte du CAPAS (Collectif d'associations pour l'action sociale qui regroupe 36 institutions, dont le Centre social protestant). Si l'État de Genève devait fournir les mêmes services que les membres du CAPAS, les coûts pour la collectivité seraient d'environ 40% plus élevés.

Notre efficacité est reconnue par nos partenaires tant publics que privés. À titre d'exemple: le «Programme cantonal de lutte contre le surendettement», validé en 2015 après une phase expérimentale de trois ans, a été confié par l'État de Genève au CSP et à Caritas pour l'accompagnement des personnes en situation de surendettement.

Les conclusions de l'étude du CAPAS doivent nous aider à mobiliser et à fidéliser les donateurs privés, toujours plus sollicités par d'innombrables causes aussi louables les unes que les autres. L'action du CSP est nécessaire aujourd'hui comme il y a 60 ans. Elle peut s'appuyer sur le professionnalisme et l'engagement de ses collaboratrices, collaborateurs et bénévoles, et sur la générosité des donateurs pour poursuivre la lutte contre la précarité à Genève. Merci à tous!

Louise MARTIN



Le mot du directeur

Notre mission consiste à lutter contre les injustices sociales et à accompagner les personnes en détresse, quels que soient leur âge et leurs situations socioprofessionnelles. Depuis plusieurs années, les collaborateurs du Centre social protestant sont confrontés à des problématiques croissantes, notamment dans le domaine du logement, des assurances sociales, du surendettement, de la crise sur le marché du travail, de la prévention de l'endettement chez les jeunes et des questions juridiques. Dans ce contexte et au terme d'une réflexion stratégique portée par le comité, en collaboration avec la direction et les collaborateurs, il a été décidé de renforcer les services de consultation sociale et juridique. Grâce à d'importants soutiens privés, ces services pourront bientôt disposer de plus de moyens pour leur permettre de mieux répondre aux besoins des personnes qui font appel à notre institution et de faire face aux demandes d'aide toujours plus nombreuses.

Dans le domaine de l'asile, la situation mondiale a eu des répercussions directes sur la fréquentation de notre service qui s'occupe des réfugiés. En 2015, nous avons reçu plus de 1'165 personnes dans nos permanences, soit une hausse de 20%. Derrière ces chiffres, il y a des personnes qu'il faut écouter, orienter, conseiller. Pour certaines, il faudra peut-être déposer un recours, assurer un suivi juridique ou entreprendre des démarches sociales.

L'arrivée de ces migrants a aussi eu une incidence directe sur le Vestiaire social, pour lequel il a fallu prendre rapidement des mesures pour répondre à une forte sollicitation. La solidarité de la population et le soutien de la Ville de Genève nous ont permis d'y répondre au mieux, et ce dans l'urgence. Le nombre record de bénéficiaires reçus a plus encore mis en lumière l'impérieuse nécessité de trouver de nouveaux locaux pour le Vestiaire social. Ceux de la rue de l'Avenir ne sont en effet plus, depuis longtemps, adaptés. En 2016, nous devons pouvoir disposer d'un nouvel emplacement plus spacieux afin de constituer une réserve suffisante d'habits et de chaussures et proposer un lieu adapté tant pour les collaborateurs que pour les bénéficiaires.



2015 a également été l'occasion de lancer une réflexion sur l'Atelier Galiffe, qui fête en 2016 ses 30 ans d'existence. Service sans équivalent à Genève, Galiffe est destiné à des personnes en situation de handicap psychique. Considéré comme un lieu d'accueil « bas seuil » (facile d'accès), l'Atelier Galiffe est un acteur reconnu du dispositif genevois dans le domaine de la réinsertion sociale et de la santé psychique. Les 23 places disponibles sont fréquentées depuis plusieurs années à plus de 98%. Nous relevons année après année que cette prestation est certainement la moins subventionnée du Canton de Genève en comparaison avec toutes celles qui sont délivrées dans l'ensemble des champs du handicap. Financé à hauteur de 45%, l'Atelier Galiffe devrait recevoir un soutien plus important de la part de l'État.

Enfin, depuis plusieurs années, nous insistons auprès des autorités pour qu'une politique durable de lutte contre la pauvreté soit élaborée pour permettre aux personnes en détresse de sortir de la précarité. Cette politique publique doit comporter des mesures préventives de lutte contre la pauvreté. Le rapport que le Conseil d'Etat doit produire sur le sujet est toujours attendu.

Alors que le Canton est confronté à une grave crise des finances publiques et que le soutien de l'État est en passe de diminuer, nous comptons sur tous nos donateurs pour nous aider à poursuivre notre mission. Merci à eux pour la confiance et la fidélité qu'ils accordent au CSP depuis plus de 60 ans.

Alain BOLLE



Le mot du trésorier

En 2015, le total des dons et des appels s'est élevé à CHF 1'107'000. Ce chiffre est en baisse par rapport à l'année précédente de CHF 17'600. Les subventions, quant à elles, se sont montées à CHF 693'000. Rappelons que ces dernières représentent moins de 10% des recettes du CSP.

Depuis l'année dernière, nos recettes d'activités et d'exploitation ont progressé de CHF 64'500, passant à CHF 4'122'000. Le chiffre d'affaires de notre secteur des ventes, qui constitue environ 40% des recettes du CSP Genève, a atteint CHF 3'502'000. Ce chiffre constitue un nouveau record réjouissant.

Nos charges 2015 se sont élevées à CHF 8'160'000. L'essentiel de ce montant a été affecté à nos missions, prestations sociales et projets.

Nous terminons l'année par un déficit de CHF 160'000.

Nous exprimons notre plus vive reconnaissance à tous les particuliers, collectivités publiques, fondations et sociétés qui nous ont permis durant 2015 de soutenir, par des dons parfois très importants, les personnes les plus faibles de notre société. C'est grâce à chaque donateur et au produit de nos diverses activités que nous parvenons à maintenir des finances saines, ce qui est loin d'être facile.

Notre exercice 2015 a été marqué par une baisse sensible des dons extraordinaires. Entre 2014 et 2015, leur montant a baissé de CHF 92'000, passant de CHF 212'000 à CHF 120'000. Cela a eu pour conséquence de réduire significativement l'attribution du tiers du solde du fonds de régulation dans notre budget 2016.

Notre situation financière reste bonne, mais fragile. Elle demeure toujours hautement dépendante de l'évolution des dons qui nous sont faits, des subventions qui nous sont accordées et des résultats de notre secteur des ventes. Le CSP s'efforce de créer des ressources pérennes pour remédier à cet état de fait. L'une des solutions consistera à alimenter le capital de la Fondation du CSP, qui a été créée en 2015. Une telle ressource permettra indéniablement d'améliorer notre situation financière de façon durable.

Paul BARBEY



Comité

Membres

Louise Martin, **présidente**

Aline Brückner-Bouvier, **vice-présidente** (depuis le 29.04.2015)

Paul Barbey, **trésorier**

David Amsler

Elisabeth Conne-Perréard (depuis le 29.04.2015)

Didier Fischer

Henri Maudet (jusqu'au 29.04.2015)

Etienne Nagy (depuis le 29.04.2015)

Jean-Michel Perret

Elisabeth Ray Tang (vice-présidente jusqu'au 29.04.2015)

Alexandre de Senarclens (jusqu'au 17.09.2015)

Bernard Vischer (depuis le 10.12.2015, avec voix consultative)

Délégués du personnel

Adrien Busch

Denis Schneuwly (depuis le 22.09.2015)

Charlotte Zihlmann (depuis le 22.09.2015)

Délégué de l'Eglise protestante de Genève

André Binder

Membres avec voix consultative

Alain Bolle, **directeur**

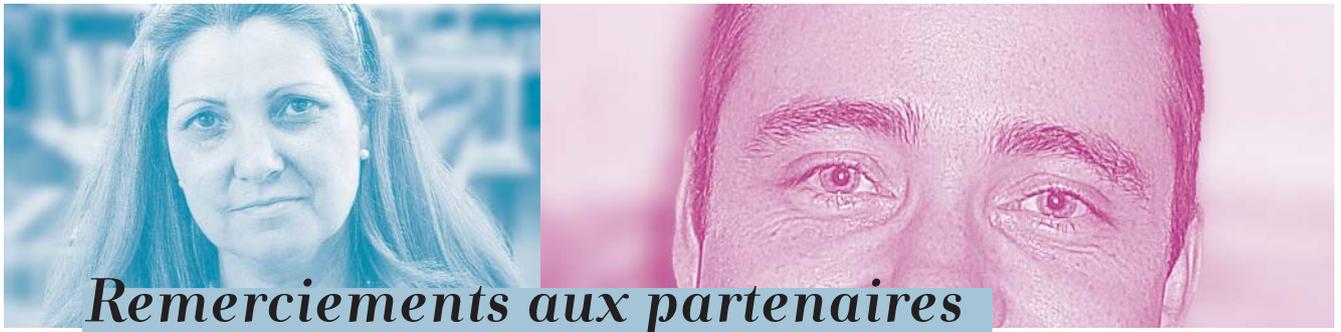
Anne-Lise Thomas, **responsable communication & recherche de fonds**

Anne Maia Falconnet, **responsable administration & finances**

Secrétaire du comité

Jacqueline Bovet

Les membres du comité sont bénévoles et élus pour une période de trois ans. Ils sont rééligibles.



Remerciements aux partenaires et aux donateurs

Merci à tous les donateurs dont le soutien – petit ou grand – nous permet de poursuivre nos actions.

Merci aux pouvoirs publics et institutions publiques et privées qui nous ont versé des subventions.

Merci à la Fondation Sesam et la Fondation OAK pour leur générosité.

Merci à l'Église protestante de Genève pour sa contribution de CHF 30'000.

Merci aux personnes qui ont pensé au CSP dans leur testament. En 2015, le montant des legs s'élève à CHF 50'000.

Merci aux entreprises ayant apporté un soutien financier au CSP en 2015, notamment: BCGE, Berchten SA, Cargill International SA, Chaussures Aeschbach SA, C.J. Martin Entretien Jardins, Ecobâtir SA, Eldora SA, Hirt Ingénieurs et associés SA, Imprimerie Baudat SA, Ingeni SA, Jérôme SA, JHD Immobilier SA, JTI SA, Payot SA, Prezenz, Procter & Gamble, Société Coopérative Migros Genève, Trollship SA, Vedia SA.

Merci aux entreprises et aux institutions qui ont œuvré bénévolement en faveur du CSP et du Vestiaire social: Addax Petroleum, Alcoa, Crédit agricole, École hôtelière de Genève, JTI SA, L'Oréal, Oracle, Parlement des Jeunes Genevois, Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet, Tradall SA (Bacardi Group).

Merci aux donateurs du fonds Budget des Autres (CHF 42'311.85 recueillis en 2015). Ce fonds nous a permis de dépanner tout au long

de l'année des familles et des personnes en situation précaire.

Merci aux paroisses ayant apporté un soutien financier au CSP en 2015: Bernex-Confignon, Champel-Malagnou, Mandement, Saint-Pierre Fusterie, Troinex-Veyrier, Paroisse des Cinq-Communes, Versoix.

Merci également à Church of Scotland, l'Église Française Réformée Évangélique de Bâle, l'Église Luthérienne Allemande Genève.

Merci aux villes et communes ayant apporté un soutien financier au CSP en 2015: Aire-la-Ville, Avully, Avusy, Bardonnex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chêne-Bourg, Choulex, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Grand-Saconnex, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Puplinge, Satigny, Soral, Troinex, Vandoeuvres, Versoix, Veyrier.

Merci à l'Association Nicolas-Bogueret et Naef Holding SA, partenaires toujours sensibles à la situation délicate de nos consultants. Grâce à eux, certains de nos usagers ont obtenu un logement leur permettant de vivre dignement.

En 2015, le CSP a bénéficié de subventions publiques:

Canton de Genève

● Subvention monétaire de CHF 643'546 du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) pour le contrat de prestations.

● Subvention non monétaire de CHF 20'358 du Département de l'urbanisme, pour le

droit de superficie sur le terrain de la Renfile de Plan-les-Ouates et pour la mise à disposition de l'Atelier Galiffe.

- Subvention monétaire de CHF 10'000 du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) en faveur du Vestiaire social.
- Subvention monétaire de CHF 20'000 du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) en faveur du Programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).
- Subvention monétaire de CHF 9'500 du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) en faveur de l'action de prévention de l'endettement chez les jeunes.

Ville de Genève

- Subvention non monétaire de CHF 33'696 du Département de la cohésion sociale et de la solidarité pour la mise à disposition des locaux du Vestiaire social (commun au CSP et à Caritas).
- Subvention non monétaire de CHF 12'177 du Département de la culture et du sport pour l'utilisation des piscines (Bel âge).
- Subvention non monétaire de CHF 2'280 du Département de l'environnement urbain et de la sécurité pour l'affichage publicitaire gratuit.
- Subvention non monétaire de CHF 460 du Département de l'environnement urbain et de la sécurité pour l'utilisation du domaine public pour le marché de Galiffe.
- Subvention monétaire de CHF 10'000 du Département de la cohésion sociale et de la solidarité en faveur du Vestiaire social.

Nous remercions les fonds et fondations grâce auxquels nous avons pu aider financièrement les personnes en difficulté: B et C. de W., Barbour-Bagatelle, Alfred et Eugénie Baur, André & Cyrien, Pierre Demaurex, Gourgas, Des Gouttes, OAK, Fondation de Bienfaisance de la Banque Pictet & Cie, Sesam, Fondation de Soutien au CSP, Loterie Romande, A.B., Pahud, Junod.



Administration et ressources humaines

Contrat de prestations

Depuis 2013, le CSP est au bénéfice d'un contrat de prestations avec l'État de Genève. Ce contrat prévoit un soutien financier partiel pour trois services: l'Atelier Galiffe (accueil et occupation de personnes rencontrant diverses difficultés sociales ou psychologiques), le service social (gestion de budgets et de dettes), le service juridique (aide et conseils juridiques dans le domaine du droit de la famille).

Finances

Les produits du CSP sont à 71% composés de dons en argent et en nature (73% en 2014). Les dons en nature sont le fruit de ce qui est reçu dans les brocantes et boutiques. Les recettes d'activité et d'exploitation, dont une grande part représente des dons d'objets, revendus dans les brocantes et boutiques, ont permis de couvrir 44% du budget (43% en 2014).

En 2015, les dons monétaires ont représenté 33% du budget (30% en 2014, 27% en 2013).

Ressources humaines

En 2015, le CSP comptait 46.6 postes équivalant à un plein temps pour 66 collaborateurs salariés, auxquels il faut ajouter 20 collaborateurs au bénéfice d'un emploi de solidarité (EdS). Les professionnels du CSP ont accueilli et encadré 3 stagiaires, 3 civilistes, 2 apprentis CFC commerce, ainsi que 4 apprenants dans le cadre du programme Voie 2 secteur des ventes, en partenariat avec Caritas.

Au service des ventes, nous avons accueilli et encadré 44 personnes au bénéfice d'un emploi temporaire fédéral individualisé, d'un programme emploi formation ou en lien avec

un programme de l'aide sociale. La baisse par rapport au nombre de personnes accueillies en 2014 (98) s'explique par un changement de pratique administrative.

En 2015, le taux de rotation pour l'entier du personnel était de 11%. Ce chiffre comprend notamment trois départs à la retraite. Les absences des employés du CSP pour des maladies de longue durée représentent 7.6% du personnel. Elles s'expliquent principalement par trois arrêts pour maternité. Les absences pour maladies de longue durée concernant les emplois de solidarité (EdS) diminuent à 1.9% de ces effectifs. Ainsi, les absences pour maladies de longue durée de l'ensemble du personnel représentent 4.54 % des effectifs.

Formation

Le CSP conforte son engagement comme entreprise formatrice avec l'accompagnement de stagiaires et de 2 apprentis de 2ème et 3ème année (CFC d'employé de commerce).

Les collaborateurs du CSP ont développé leurs compétences professionnelles en effectuant 1'279 heures de formation (906 en 2014).

Représentation du CSP dans d'autres comités

Les collaborateurs du CSP sont présents dans une soixantaine de commissions, associations et instances officielles afin de mieux relayer les préoccupations des personnes en situation précaire qu'ils accompagnent.



Activités du CSP

Service aux réfugiés

Défense des demandeurs d'asile, soutien à la résolution de problèmes spécifiques à leur statut, recherche d'informations sur la thématique, prises de position, participation à des projets collectifs.

Il n'y a plus eu autant de réfugiés dans le monde depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale. Conflit en Syrie, avancées de l'État islamique en Irak, instabilité en Afghanistan, dictature en Érythrée, tortures au Sri Lanka... Des centaines de milliers d'êtres humains ont dû quitter leur lieu de naissance ou de vie, leurs habitudes, leurs repères, leurs amis, parfois leur famille, pour se lancer sur la périlleuse route de l'exil. Heureusement, face à cette situation, il existe de petits îlots d'espoir. Le CSP en est un.

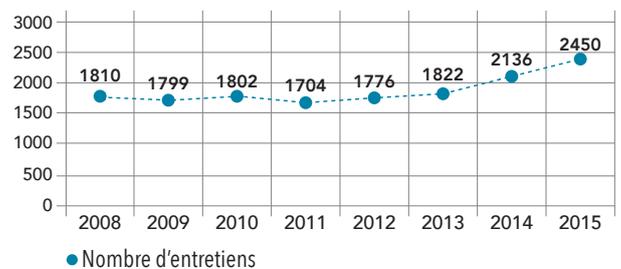
La situation mondiale a des répercussions directes sur la fréquentation de notre service qui s'occupe des réfugiés. Pour ne donner qu'un seul indicateur : en 2015, nous avons reçu 1'165 personnes dans nos permanences, contre 924 en 2014. Chacun des chiffres de cette statistique représente un individu au parcours singulier qu'il faut d'abord écouter, orienter, conseiller, puis pour lequel il faudra peut-être déposer un recours, assurer un suivi juridique ou entreprendre des démarches sociales. Autant dire que nos juristes et notre assistante sociale ne chôment pas!

Côté débat public, 2015 restera l'année d'un conflit social musclé sur la question de l'hébergement. Les demandeurs d'asile eux-mêmes se sont mobilisés pour demander de meilleures conditions de vie (mouvement *Stopbunkers* et consorts). À l'origine du problème, les autorités ont pallié leur manque d'anticipation du besoin de nouveaux hébergements par l'ouverture de plusieurs abris de protection civile. Or dans ces abris souterrains, il n'est pas possible de vivre dignement au-delà de quelques

semaines en raison du manque d'air, de la lumière artificielle, de la promiscuité, etc. Pourtant, aujourd'hui des réfugiés restent plusieurs mois, voire plus d'une année, sous terre. On leur demande avec toujours plus d'insistance de s'intégrer à leur société d'accueil, mais en même temps ils sont logés dans des endroits que les médecins eux-mêmes qualifient « d'incubateurs à problèmes psychiques » (« Tribune de Genève », 4 février 2016).

Dans ce débat, le CSP s'est engagé contre la banalisation du recours aux abris de protection civile. Les premiers moments de l'accueil sont déterminants pour la suite. Une partie importante des réfugiés feront partie intégrante de la société suisse de demain, et les premiers mois de leur séjour dans notre pays ne doit pas laisser de traces négatives indélébiles dans leur parcours. Le CSP a par ailleurs rappelé qu'il avait tenté d'alerter les autorités précisément sur la question du manque d'hébergements depuis plusieurs années déjà. Nous avons également demandé aux autorités de mettre en place un plan d'action exceptionnel tenant compte du besoin structurel (jusqu'à évolution favorable de la situation internationale) de nouvelles places d'hébergement dans le domaine de l'asile.

Evolution du nombre d'entretiens



Service social

Appui personnalisé lors de démarches administratives, interventions auprès des services officiels et privés, conseils précis sur la gestion de budgets, conseils en matière d'assainissement de dettes, soutien psychosocial.

2015 s'achève encore sur un bien triste record : les consultations du secteur social du CSP sont en augmentation de près de 4% par rapport à l'année précédente.

Nous notons également que la complexité des dossiers que nous suivons est elle aussi de plus en plus grande, notamment en raison de la multiplicité des prestations sociales et de la surcharge chronique des services officiels qui se répercute inévitablement sur le secteur associatif.

Un exemple : Mme V. travaille à l'heure auprès de trois employeurs différents. Elle est mariée, elle a un enfant à charge et est enceinte du second. Son époux a débuté une formation sur deux ans qui comprend deux périodes de six mois en entreprise à plein temps. Jusqu'alors bénéficiaire de l'aide sociale, cette famille peut désormais prétendre à des Prestations complémentaires familiales (PCFam) pendant les périodes où Monsieur V. effectuera son stage¹. Dans cette situation, PCFam et aide sociale des PCFam se succéderont en alternance en fonction des différentes phases de la formation de M. V.

Suite à la dernière aide de l'Hospice général en septembre, Mme V. n'a toujours pas reçu la décision des PCFam. C'est dans ce contexte qu'elle vient à la permanence sociale du CSP en fin d'année.

Les difficultés financières de la famille s'aggravent avec la complication de la grossesse de Mme V., arrêtée alors à 100%. Etant donné qu'elle travaille à l'heure, elle n'est plus payée par deux de ses employeurs. Le troisième employeur refuse quant à lui de lui verser son droit au salaire d'un mois.

¹ Pour pouvoir prétendre à des PCFam, le couple doit totaliser un taux d'activité égal ou supérieur à 90%. Ce qui sera le cas par intervalle de six mois avec les stages de M. V.

Notre action : nous interpellons le Service des prestations complémentaires pour nous assurer qu'une décision est sur le point d'être prise et garantir rapidement un versement. Nous recommandons également à Mme V. d'annoncer à ce service sa nouvelle situation pour obtenir en décembre une décision rétroactive qui tienne compte de son arrêt de travail et de son absence de revenu.

Avec le soutien du secteur juridique du CSP, nous renseignons Mme V. sur ses droits et prenons contact avec son employeur pour qu'il respecte ses obligations. Enfin, nous trouvons une solution pour permettre à cette famille de s'acquitter du paiement de trois mois de primes d'assurance-maladie, paiement quasiment équivalent au total de son revenu mensuel.

La situation de la famille V. se stabilise au bout de quelques mois. Mais on peut supposer que la cascade de complications risque de se reproduire avec, entre autres, l'arrivée d'un deuxième enfant et la prochaine alternance école/stage.

Le CSP traite quotidiennement de telles situations dans la mesure où les décisions administratives sont malheureusement de plus en plus tortueuses et éloignées de la réalité des personnes.

Quelques chiffres marquants en 2015

Nombre de dossier actifs	941
Nombre d'entretiens (permanences téléphoniques et accueils)	1498
Progression entre 2014 et 2015	3.7%

Service juridique

Prestation qui offre des consultations généralistes avec une approche sociale du droit: droit des étrangers, droit administratif, droit de la famille, droit du travail et droit des assurances sociales.

Le service juridique du CSP est régulièrement consulté pour des questions touchant au droit de garde et à l'autorité parentale. Ces questions sont devenues brûlantes en raison du récent changement de loi en matière d'autorité parentale.

En effet, le nouveau droit de la parentalité qui est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014 tend à mettre les parents sur un pied d'égalité du point de vue des responsabilités à l'égard des enfants: l'autorité parentale conjointe est désormais la règle tant pour les parents mariés que pour les parents non mariés.

L'autorité parentale, c'est le droit de participer aux décisions importantes concernant un enfant: les soins médicaux qu'il recevra, l'école qu'il fréquentera, le choix de son domicile, par exemple. Désormais, le domicile d'un enfant de parents ayant une autorité parentale conjointe ne peut être déplacé de manière importante en Suisse qu'avec l'accord de l'autre parent ou en vertu d'une décision judiciaire, ce qui constitue un véritable progrès dans bien des situations où l'exercice d'un droit de visite ou une garde partagée peut être rendu très problématique par le déménagement d'un des parents.

Cependant, l'autorité parentale conjointe ne règle pas tout, puisque c'est la garde de l'enfant, c'est-à-dire la présence effective auprès de lui dans son quotidien, qui permet de créer et d'entretenir une véritable relation parentale. Aussi, il est souhaitable à notre sens que l'État s'engage davantage à promouvoir une vraie coresponsabilité de la prise en charge des enfants par leurs deux parents, tant du point de vue financier que pratique (engagement du bureau de l'égalité sur cette thématique,

promotion du travail à temps partiel aussi pour les hommes, congé parental pour les deux parents, politique fiscale plus adaptée pour les familles...).

Nous estimons que notre ordre juridique doit adresser un message clair aux parents: à eux de distinguer leurs rancunes d'adultes des questions relatives à leurs enfants.

L'intérêt de tous - parents comme enfants - n'est pas que chaque parent essaie d'obtenir le maximum (du point de vue de la garde et de l'aspect financier), mais de trouver une solution pragmatique respectueuse des intérêts et de la volonté de chacun.

Malheureusement, le système judiciaire s'inscrit plutôt dans une logique de procédures et le fait de trancher des litiges. Le réflexe commun de la plupart des avocats est de plaider le superlatif sous prétexte de défendre l'intérêt du client, au risque avéré de briser le peu de confiance qui pouvait subsister entre les parents.

Ce contexte offre une place privilégiée à une institution comme le Centre social protestant, qui propose un service juridique dont l'approche du droit de la famille permet aux parents, avec un peu de bonne volonté, de trouver les meilleurs accords pour l'ensemble de la famille dans des contextes de rupture.

Nombre de consultations

	2013	2014	2015
Permanence téléphonique			
Nombre d'appels	1430	1476	1555
Entretiens	1431	1394	1341
Dossiers traités	938	956	853

Aide aux victimes de la traite humaine

L'idée que nous nous faisons de la traite humaine renvoie généralement à l'exploitation sexuelle de femmes migrantes, piégées par des réseaux criminels, séquestrées et forcées à se prostituer. À Genève, le problème a semblé-il pu être limité grâce à la présence sur le

terrain de la prostitution d'associations très actives dans la prévention et d'une unité de la police qui contrôle le monde de la nuit.

La traite humaine recouvre cependant aussi une autre réalité : l'exploitation de la force de travail. C'est le principal problème que nous rencontrons à Genève. L'ampleur de ce phénomène beaucoup moins connu est difficile à appréhender. Par ailleurs, il n'existe pas à ce jour de consensus sur sa définition. L'existence d'abus dans ce domaine est en revanche reconnue et d'importants efforts restent à fournir pour y mettre un terme.

Depuis 2014, le CSP mène un important travail de sensibilisation et d'information du réseau pour faire connaître sa Helpline (0800 20 80 20) destinée aux victimes et aux témoins de traite humaine. Cette activité s'est étendue en 2015, sous la forme de présentations, de formations et de rencontres avec les acteurs susceptibles d'être en lien avec la problématique de la traite. Nous poursuivons également une collaboration avec les membres du Mécanisme genevois de coopération contre la traite, ainsi qu'avec les acteurs nationaux tels que le SCOTT, le FIZ à Zurich et l'antenne Mayday au Tessin. Parmi les aboutissements de cette activité de réseautage en 2015 figure la signature d'une convention avec nos partenaires principaux, le Cœur des Grottes et le Centre LAVI.

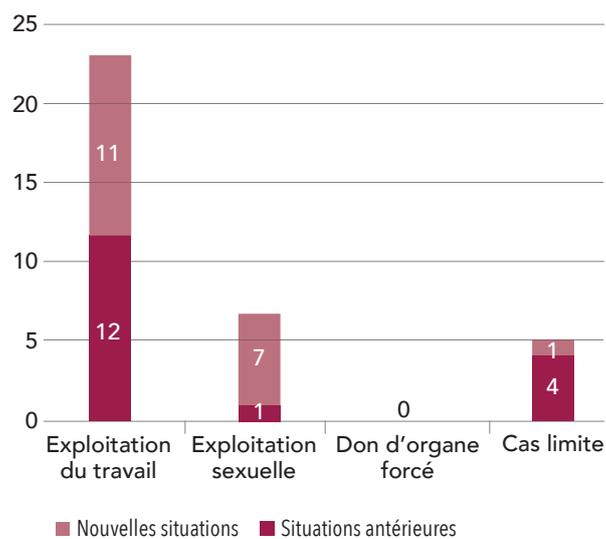
En ce qui concerne l'exploitation de la force de travail, nous constatons qu'il est encore très difficile d'obtenir la condamnation pénale des employeurs. Le cadre légal qui sanctionne la traite d'êtres humains (art. 182 du Code pénal) est en effet interprété de manière très restrictive par les autorités de poursuite pénale dans les cas d'exploitation du travail. La confiscation du passeport de la victime, le confinement dans lequel elle est maintenue, les menaces proférées à son encontre et même les violences physiques auxquelles elle est parfois soumise ne suffisent généralement pas à une condamnation de l'employeur.

Qui plus est, il est très difficile pour les victimes de disposer des preuves requises. Souvent exploitées au domicile même de leur employeur, elles travaillent à l'ombre des regards extérieurs et n'ont pas de contrat. Le peu d'argent qu'elles touchent parfois n'est pas déclaré aux assurances sociales.

Dans ces circonstances, ne demeure que leur récit contre celui de leur employeur.

Un long chemin reste donc encore à parcourir pour décourager les employeurs qui violent le droit et abusent de la vulnérabilité de leurs employés. Il passera par une meilleure sensibilisation des différents acteurs, mais aussi peut-être par une adaptation du cadre légal.

Problématique traite 2015



Bel âge

Ouvert à toute personne intéressée dès 55 ans, organisation d'ateliers, de sorties, de rencontres et de séjours afin de permettre aux séniors d'entretenir leurs capacités physique et mentale, de préserver, de maintenir et d'améliorer leur qualité de vie.

La réflexion institutionnelle menée dans tous les secteurs d'activités du CSP a permis au service Bel âge de se redéfinir, de dessiner un nouveau

profil et des objectifs précis pour l'avenir de ce service. L'année 2015 a également été inscrite sous le signe d'un budget à resserrer.

Tous les acteurs du CSP s'accordent cependant pour dire que le service Bel âge, le plus ancien du canton de Genève à promouvoir des activités seniors, doit rester ancré au sein du CSP, tout en ajustant et en renouvelant ce qui peut l'être. Ainsi, la création d'un Conseil de Bel âge, fin 2015, est venue appuyer la réorganisation du service. Dès lors, le poste de coordinatrice pourra bénéficier de l'expérience et des qualifications de bénévoles qui accompagnent fidèlement les aînés depuis de nombreuses années, pour mieux correspondre aux attentes de ceux-ci.

Au répertoire des activités organisées en 2015 par Bel âge: cinq journées «neige» à la montagne, six marches dans le canton ou en France voisine, cinq spectacles, deux conférences, une après-midi de contes, cinq visites de musées (MAH et MEG), deux ateliers d'écriture, deux concerts extraordinaires offerts par un mécène... Sans compter les sept cours d'aquagym (piscines subventionnées par les communes du canton dont la Ville de Genève), les cours de dessin et de peinture à l'Atelier Galiffe du CSP les jeudis et vendredis, ainsi que les cours de Line Dance chaque mercredi.

Les deux journées «Loubaresse» ont eu lieu en juin à Annecy en présence respectivement de 100 et de 90 personnes, avec un magnifique tour en bateau et repas de midi sur le lac. En décembre, un repas était organisé au Grand Café-Théâtre Barnabé, à Servion, suivi d'une démonstration du plus grand orgue de cinéma d'Europe, avec projection et film retraçant l'histoire du cinéma muet.

En 2015, le «vivier» des membres de Bel âge comptait 70 nouvelles personnes. Au total, Bel âge compte 461 membres qui ont en moyenne 74 ans. 24% des membres sont des membres dits passifs: associations partenaires, paroisses et 28 bénévoles qui consacrent régulièrement

de leur temps à une activité du CSP, ainsi que d'anciens collaborateurs.

C'est le besoin de se mouvoir en douceur, de revoir ses anciens amis et d'en rencontrer de nouveaux qui motive principalement les nouveaux inscrits. Le CSP est fier d'encourager ces liens sociaux.

Minibus

Service destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite pour rendre visite à un proche à l'hôpital des Trois-Chêne, à l'Hôpital de Loëx et l'Hôpital de Bellerive.

La mission du Minibus est d'accompagner des personnes âgées (4^{ème} âge) désirant se rendre sur les sites des Hôpitaux de gériatrie à Thônex, Bellerive et Loëx pour visiter un conjoint, un proche ou une connaissance. Cette prestation est unique dans le canton et permet à notre institution d'être présente vis-à-vis d'une population très âgée et esseulée.

Ce service est offert par le CSP avec le soutien financier des HUG. Il a lieu quatre fois par semaine, les lundis, mardis, mercredis et vendredis après-midi. Notre fidèle équipe de huit chauffeurs bénévoles se rend au domicile des personnes à véhiculer et les accompagne de porte à porte à l'aller comme au retour. Grâce à ce service, nos usagers maintiennent une autonomie et préservent ce lien si précieux avec le monde extérieur. Sans la disponibilité, le dévouement et l'engagement de nos chauffeurs, cette prestation ne pourrait tout simplement pas exister, faute de moyens financiers.

Dans la majorité des cas, les bénéficiaires se trouvent dans l'impossibilité physique d'utiliser les transports publics, qui ne sont pas suffisamment proches ni accessibles et sécurisants, en particulier pour les personnes qui se déplacent avec un déambulateur.

La demande de transports est fluctuante et varie d'un site à l'autre. Durant l'année écoulée, nous avons transporté 755 personnes, es-

sentiellement des femmes, et parcouru 8'927 kilomètres.

Grâce aux contacts téléphoniques réguliers indiquant l'heure de passage du Minibus, des liens se tissent avec les personnes véhiculées. Ces dernières relèvent la qualité du service et le fait que, sans ce transport personnalisé, elles resteraient très probablement chez elles, en raison de problèmes de santé, de mobilité, de fatigue, de coût (taxi) ou même d'isolement social. Au sein du Minibus, des contacts se nouent et représentent une source de soutien suite à des visites parfois éprouvantes, un lien social réconfortant dans des moments difficiles à vivre au quotidien.

Ces transports offrent donc une formidable possibilité d'échanges - entre les bénéficiaires eux-mêmes et les chauffeurs -, un partage de joies et de peines, un lieu d'écoute où chacun amène son histoire propre.

Cette prestation est entièrement gratuite pour les bénéficiaires, qui ont la possibilité de faire un don. Cette année, leurs contributions couvrent largement nos frais d'essence et nous les en remercions vivement.

Atelier Galiffe

Lieu de rencontres et d'activités destiné en priorité à des personnes peu ou non socialisées, atteintes dans leur santé psychique. La seule condition de participer à un atelier réside dans la capacité de ces personnes à entrer dans un espace collectif.

Donner. Beaucoup d'enjeux relationnels ont tourné en 2015 autour de cette action, beaucoup de questions aussi. De la personne qui déborde de générosité à celle qui ne donne rien, les échanges suivent toutes les nuances au fil des heures à l'Atelier Galiffe. Dans notre pratique quotidienne, nous observons le développement de liens qui peuvent fluctuer entre concurrence et coopération, mépris et admiration, mauvais coups parfois, souvent des cadeaux.

Donner et recevoir sont des vecteurs de relation nécessaires non seulement à la construction de son identité personnelle, mais aussi au maintien de la relation. Donner rend possible le lien qui naît de la reconnaissance mutuelle que s'accordent deux partenaires. Recevoir, c'est offrir cette reconnaissance en retour du don.

Donner, c'est d'abord goûter aux fruits de sa propre vie et être capable de les partager. C'est aussi voir le bénéficiaire et éprouver l'importance du don pour qu'existe la rencontre, la relation respectueuse aux autres. Que ce don soit expérience ou récit, temps ou attention, objet ou argent, affection ou amour, idée ou information, connaissance ou référence, il est vital, constitutif de l'échange.

Donner, c'est aussi prendre des risques: se dévoiler à travers ce qu'on offre, dire son désir d'entrer en relation, être incompris voire rejeté.

Comme on peut ne rien donner, on peut donner trop. Occasionnellement, momentanément ou de façon durable. Dans les deux cas, la circulation vitale de l'échange ne se fait pas. La personne est-elle tellement entravée dans sa perception du monde qu'elle en oublie qu'elle existe pour les autres ou que les autres font partie de son environnement?

Une pathologie comme la dépression pourrait-elle priver de façon temporaire ou permanente de cette capacité à donner et à recevoir? Une personnalité peut-elle être réduite à ne pouvoir que prendre, sans égard pour autrui? Le psychisme peut-il être soumis à de telles angoisses du manque, à un horizon si replié, qu'il ne peut plus voir l'autre, plus partager quelque chose? Est-ce une cause d'effondrement intérieur ou une conséquence?

Les blessures infligées par la vie, inhérentes à l'éducation, à un passé tourmenté, à l'expérience de certaines transactions humaines, peuvent troubler la valorisation de soi et projeter la personne sur une autre rive où elle est parfois difficile à rejoindre.

À l'Atelier Galiffe, nous restons très sensibles à favoriser la vitalité des liens entre les personnes. C'est ce qui explique notre choix de limiter le nombre de professionnels présents durant les après-midi à l'atelier. Les échanges directs entre les personnes qui nous rendent visite sont ainsi indéniablement encouragés.

Chiffres

	2013	2014	2015
Occupation par 1/2 journée (nombre de personnes)	21.95	22.79	23.11
Rentiers AI	71%	72%	65%
Femmes	61%	64%	64%
Hommes	39%	36%	36%

Service d'insertion

Accueil et encadrement de personnes marginalisées par le marché du travail, appui dans leurs démarches de réinsertion professionnelle.

Grâce à nos activités de récupération, de remise en état et de valorisation des biens de seconde main et de vente, le CSP mène depuis 2009 une action originale en employant dans un parcours d'insertion ou de façon durable des personnes en très grande difficulté, exclues jusqu'alors du monde du travail.

Rappel des enjeux poursuivis par l'accompagnement socioprofessionnel du CSP:

- Contribuer à la mise en œuvre d'activités d'aide à l'insertion et à la réinsertion sociale de personnes fragilisées (perte d'emploi ou atteinte à la santé).
- Offrir un suivi personnalisé (collaborateurs en emploi de solidarité, personnes en activité de réinsertion par l'Hospice général).
- Permettre aux personnes de suivre des cours de français (en lien avec l'Université ouvrière de Genève et d'autres lieux de formation).
- Aider à élaborer des projets de formation: procédure de validation des acquis par l'expérience (VAE), suivi coaching emploi en lien avec des institutions comme Intégra-

tion Pour Tous (IPT) et Certis. Le partenariat avec IPT a permis à sept personnes d'intégrer le dispositif Passerelle vers l'emploi.

Avec l'aide à la formation d'une fondation privée et le financement de projets personnalisés par le CSP, plus de la moitié des collaborateurs en statut EDS ont construit un projet socioprofessionnel.

En 2015, les personnes en insertion ont pu bénéficier d'un dispositif qui s'articule autour des points suivants:

- Révision du CV, lettre de motivation, préparation à un entretien, démarches d'aide à la prospection d'emploi.
- Clarification d'un projet professionnel: évaluation des possibilités de validation et reconnaissance d'acquis, identification des compétences et des freins à la reprise d'un emploi, valorisation du parcours professionnel par l'activité insertion proposée.
- Un coup de pouce à la formation: incitation à obtenir une formation qualifiante afin de lutter contre les risques de précarisation, action en vue d'encourager la formation et disponibilité offerte à la personne désireuse de se former.

Au cours de l'année, nous avons accentué notre volonté de nouer le meilleur partenariat possible avec les services de l'État concernés par l'insertion. Notre service rencontre désormais régulièrement les directions des trois principaux organismes publics qui régissent celle-ci dans le canton: le Service de l'emploi (OCE), le Service de réinsertion de l'Hospice général (SRP) et le Service des emplois de solidarité (Seds).

Ajoutons que, depuis 2014, notre service est membre d'Insertion suisse. Cette association regroupe aujourd'hui près de 170 organisations actives dans l'insertion professionnelle et sociale.

Depuis deux décennies, la situation du marché de l'emploi se détériore significativement, en particulier pour les personnes de 50 ans et plus. Avec comme corollaires des problèmes sociaux qui s'accroissent et des services officiels qui ont de la peine à répondre à l'arrivée plus massive de demandes. Aussi, un des défis qui se présente à nous ces prochaines années est l'accompagnement des personnes dites «seniors» sur le marché de l'emploi.

Au terme de ce rapport, il convient de remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont été placées au CSP et qui ont effectué un travail important pour notre institution en recevant souvent une rétribution modeste du chômage ou de l'HG.

Chiffres 2015

61 personnes ayant contracté une activité de réinsertion dans le cadre de leur accompagnement à l'Hospice général

12 personnes ayant bénéficié de la formation qualifiante et/ou d'un suivi coaching (IPT, CERTIS...)

20 personnes en statut EDS ayant bénéficié d'un suivi personnalisé

Brocantes et boutiques de seconde main

Activités qui mettent à disposition des personnes à revenu modeste des vêtements et des objets de coût très modéré. Le CSP par ce biais favorise le traitement et la revalorisation des textiles, comme d'autres formes de recyclage. Ce service contribue notablement au financement des activités du CSP.

En termes de chiffre d'affaires, on peut à nouveau se réjouir de l'année écoulée. Plus de CHF 3'500'000 ont été réalisés, alors qu'étaient attendus CHF 3'440'000. Pratiquement, 3'500 adresses de ramassage ont été visitées sur le canton. Les résultats, en termes de marchandise récoltée, sont parfois un peu décevants (980 tonnes ont dû être évacuées sans pouvoir être exploitées). Mais le travail régulier réalisé par tous les collaborateurs et collaboratrices a permis ce très beau résultat final.

Ce travail repose sur un critère essentiel, celui de l'attention, à tous les niveaux :

- l'attention à accorder aux donateurs dès le premier contact ;
- l'attention aux dons, que l'on doit trier rapidement et savoir parfois refuser ;
- l'attention au stock d'objets, à traiter avec minutie ;
- l'attention à la valeur des objets : notre savoir-faire permet de fixer leur juste prix, en fonction de leur intérêt, de leur rareté ou, au contraire, de leur profusion ;
- l'attention à la présentation de la marchandise, qui incitera le chaland à s'arrêter, à se laisser tenter ou non ;
- l'attention aux visiteurs et aux clients : quelles que soient leurs intentions – acheter, se faire plaisir, chiner - et leur capacité d'achat, ils sont considérés avec bienveillance ;
- l'attention au personnel : l'activité professionnelle de chaque collaborateur ou collaboratrice a un sens ;
- l'attention au fait qu'on est au CSP : les attentes de nos clients sont différentes de celles que l'on peut trouver dans d'autres lieux de vente ; le terme «social» implique invariablement un comportement agréable, voire empathique, de la part des collaborateurs.

Aussi, c'est l'ensemble de ces efforts qualitatifs réunis qui se reflète dans les chiffres :

- un chiffre d'affaires en progression (+15.80 % en 5 ans) ;
- 26,8% d'augmentation de passages en caisse depuis 5 ans ;
- plus de 3'500 adresses de ramassage par an ;
- 20 à 24 tonnes de textiles triés chaque mois à l'atelier de valorisation textile ;
- 5 sur 15 rayons de vente (textiles et cuirs, meubles, vaisselle, livres, électronique/ électro-ménager) représentent 90% du chiffre d'affaires.

Chaque rayon a son importance. Les petits doivent bénéficier de la même attention que les plus grands. Chaque heure passée dans une activité participe de la vie du lieu pour l'accueil, le tri ou la vente, contribuant ainsi au développement de tout le secteur.

L'humanité est primordiale à chaque instant, dans chaque espace de vente ou de travail. Si le succès commercial n'est pas au rendez-vous à tout moment, mais que la rencontre avec le client est réussie, ce sera toujours un petit événement à verser au bénéfice du Centre social protestant.

Evolution du service des ventes

	2013	2014	2015
Chiffre d'affaires (total des ventes)	3'350'091	3'350'965	3'502'000
Passages en caisse	187'612	201'231	222'094
Nombre de ramassages	3728	3382	3496

Vestiaire social

Distribution de vêtements et de chaussures à des personnes démunies (en cogestion avec Caritas).

En 2015, le Vestiaire social a pu vêtir gratuitement 5'651 personnes (+17,5% par rapport à 2014).

Les équipes en place ont déployé toute leur énergie, mis en œuvre leur savoir-faire et se sont beaucoup investies afin que le vestiaire remplisse au mieux sa mission auprès des populations vulnérables.

Grâce à un appel à la population lancé par le biais de différents médias en janvier 2015, cinq tonnes d'habits d'hommes et d'enfants – souvent les plus manquants – ont pu être récoltés.

Des collaborateurs d'entreprises telles que L'Oréal, Pictet, Addax Petroleum, Oracle, Crédit Agricole, Alcoa ont effectué des journées caritatives ou des collectes d'habits, parfois les

deux. Ils ont ainsi pu découvrir le quotidien du vestiaire. Certaines de ces sociétés réitèrent leur action d'année en année, ce qui représente un soutien précieux pour le Vestiaire social.

Le Parlement des Jeunes Genevois a également organisé une collecte et un pré-tri dans différents collèges genevois ainsi qu'à l'Université de Genève afin de récolter des habits pour les mineurs non accompagnés en provenance principalement d'Érythrée. Cette action a permis de remplir un double objectif: vêtir des jeunes avec des vêtements adaptés à leur âge, d'une part, et sensibiliser les jeunes Genevois au thème de la précarité d'autre part.

De nombreux dons de vêtements et de chaussures ont été reçus tout au long de l'année:

- Vêtements neufs offerts par une donatrice régulière, reçus de Partage
- Bourse aux vêtements du Grand-Lancy
- Paroisse Protestante d'Onex
- Baby Occas' (Caritas)
- CHF 25'000 de la Fondation de bienfaisance André & Cyprien pour l'achat de vêtements neufs (vestes chaudes pour hommes, bonnets, écharpes...), reçus par l'intermédiaire de la Boutique Cap Indigo.

Un second lieu «provisoire» a été mis à disposition par la Ville de Genève à la rue Amat en octobre 2015 pour une durée d'environ six mois pour nous permettre d'accueillir les primo-arrivants et ainsi décharger le Vestiaire social de la rue de l'Avenir.

Afin d'améliorer le fonctionnement du Vestiaire social et de maintenir un service de qualité envers les bénéficiaires qui augmentent chaque année, il est urgent de trouver soit un lieu de stockage, soit un nouvel emplacement plus spacieux. L'enjeu est en effet de pouvoir constituer une réserve suffisante d'habits et de chaussures et d'offrir un lieu de travail adapté pour les collaborateurs.

Quelques chiffres marquants en 2015

- 5'651 personnes ont bénéficié du Vestiaire social (4'809 en 2014).
- 61.3% des bénéficiaires nous sont adressés par l'Hospice général.
- 35 tonnes de vêtements ont été triées.
- 119 layettes pour bébé ont été distribuées.
- 40 bénévoles se sont engagés au Vestiaire social, auxquels s'ajoutent 5 bénévoles tricoteuses à domicile.
- Les ressortissants les plus nombreux viennent de Syrie, de la Suisse, de l'Érythrée, d'Espagne et du Kosovo.

Bénévolat

155 personnes se sont engagées en 2015 à titre bénévole dans nos différents services. L'aide bénévole apporte un soutien précieux aux activités du CSP.

L'année 2015 a été consacrée, entre autres, à repenser les processus de recrutement, d'encadrement et de formation des bénévoles du CSP. Une charte du bénévolat ainsi qu'une convention d'engagement bénévole devraient être validées et partagées prochainement.

En termes de recrutement, la mise en place de séances d'information collectives mensuelles, auxquelles il est possible de s'inscrire sur notre site internet ou par téléphone, porte ses fruits. Démarrées fin 2014, ces séances sont passées d'une participation moyenne de cinq personnes à une douzaine de participants. Au total, plus de 100 personnes ont participé à ces séances en 2015, dont une vingtaine a effectivement été recrutée pour des activités bénévoles. D'autres modes de recrutement sont en réflexion, notamment à travers les réseaux sociaux.

Un programme d'ateliers, de conférences et de formations sera également proposé à nos bénévoles durant la deuxième partie de 2016 sur la base des propositions et demandes faites en 2015. Il s'agit d'un programme pilote qui sera évalué afin d'être amélioré pour l'avenir. L'objectif premier est de permettre l'épanouissement et l'évolution de nos bénévoles dans le cadre de leur engagement au CSP (compétences métier ou relationnelles), mais aussi de sensibiliser à des sujets importants tels que la précarité ou la situation des migrants à Genève.

Les actions que nous entreprenons pour encadrer et formaliser l'engagement de bénévoles au CSP visent à aider ceux-ci à trouver leur place et à faire reconnaître leur travail à sa juste valeur. Mais d'autres défis existent : bénévoles et salariés cohabitent parfois plus qu'ils ne collaborent... Les différents statuts (salarié, emploi de solidarité, activité de réinsertion professionnelle, bénévole), les différences de motivation et de management qu'ils entraînent, entretiennent une certaine distance entre les individus. À nous, collectivement, de réduire cette distance pour permettre à toutes et à tous de donner le meilleur d'eux-mêmes pour le CSP et ses bénéficiaires.

Remerciements à tous les bénévoles

Administration

Viktoria Bartolomé, Marie Bouyssou, Jérôme Bonnet, Pierre-Alain Cadoni, Yves Delieu-traz, Giuseppe Esposito, Josette Exchaquet, Gérard Fridez, Jean-Daniel Gallay, Georges Kurdy, Hendrika Maouachi Nijkamp, Senem Ozdemir, Jennifer Peters, Gérald Pittet, Carole Schopf, Hélène Vibourel.

Atelier Galiffe

Jean-Marc Darbellay, Marianne Extermann, Françoise Mauron, Lucette Stitelmann, Laurence Terramorsi, Marie Vial.

Bel âge

Danielle Allène-Meusy, Jean-Pierre Allène, Alain Aubert, Brigitte Baudraz, Arlette Belissard, Gisèle Berthet, Claudine Buchs, Eric Demierre, Ariane Denduyts, Cécile Ducommun, Christiane Gebs-Monnier, Denise Gonnet, Paulette Hugi, Catherine Jaques, Anne-Claude Juillerat, Yvette Lamy, Bernard Louis, Geneviève Maridat, Mireille Merli-Carroux, Michel Messiaux, Evelyne Monod, Michel Monod, Senem Ozdemir, Gilbert Perrochon, Gérald Pittet, Jacqueline Reichlin, Nicolle Schneider, Huguette Terretaz, Gabrielle Vuagniaux, Richard Zucchetti.

Boutique Eaux-Vives

Zsuzsanna Abou El Ainain-Tôreki, Odette Gerber, Barbara Homsy, Maria Scalea.

Boutique Jonction

Safia Baudat-Chaïbi, Franca Gagliardi, Josiane Maffiolo, Denise Senn.

Boutique Pâquis

Eliane Forno, Elisabeth Macdonald, Margareth May-Dominique, Dilnaz Youssef, Cristina Velozo, Angela Zaroni.

Boutique Plainpalais

Brigitte Baudraz, Ursula Bodmer-Neumann, Carmen Francos, Anne Hoang Van, Parwin Mokhtarzada, Teresa Pinero, Christiane Poizat, Shirin Ramadan, Marcelle Ré.

Brocante La Renfile, Meyrin

Mohammed Bakheet, Camille Barrecoud, Catherine Boesch, Marie Bouyssou, Monique Chevassus, Jean-Claude Chevassus, Maria-Isabel Dos Santos, Hélène Giacobino, Jacqueline Grillet-Bombois, Joëlle Grossenbacher, Fadime Güner, Cynthia Jhaveri, Pierre Kouja-Makhoul, Sylvia Limni, Thierry Mariotti, Monika Meyer, Christine Muller, Sylvie Mundler, Daniela Prestia, Yannick Seyve, Anne-Marie Schmutz, Christiane Vandeventer, Dörte Watzlawick, Jacqueline Zbinden.

Brocante La Renfile, Plan-les-Ouates

Mirco Buccella, Olivier Constantin, Antoine Delfosse, Léonard de Pury, Dominique Durant De St.André, Mun Wah Huen, Nicolas Jami, Kim Nguyen, Michèle Nicole, Marc Nicole, Claude Nydegger, Mohamed Osman, Christian Pache, Chantal Peschoux, Robert Reber, Martin Susz, Claude Visinand, Jakob Wegmuller.

Minibus

Manuel Barral, Yves Delieutraz, Jean Dupertuis, Michel Fonjallaz, Jean-Daniel Gallay, Claude Mariot, Gérald Pittet, Rodolphe Wetzell.

Réfugiés

Valentine Archinard, Loubna Hoffmann.

Tricot

Monique Eichenberger, Monique Vernier, Rosmarie Widmer.

Vestiaire social

Gerda Bieg, Myriam Eichenberger, Alena Goetzova, Yannis Grosjean, Luul Habteslassie, Eusébie Makanda, Vidoine Padayachy, Liliane Pasternak, Jennifer Peters, Geoffrey Richardson, Jean-Michel Schaefer, Nada Sharaiha, Arlette Tonossi, Cristina Velozo, Rosmarie Widmer.

... et tous les autres bénévoles qui ont offert un soutien au CSP lors de différents événements organisés en 2015.



2015 *COMPTES*

Les comptes du Centre social protestant sont révisés par
la SFG Conseil SA,
et peuvent être consultés à notre siège.

Bilan et compte d'exploitation pour l'exercice 2015

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

ACTIF	2015 CHF	2014 CHF
ACTIF CIRCULANT		
LIQUIDITÉS		
Caisses	12'985.50	14'449.45
Compte de chèques postaux	1'308'015.84	401'205.31
Comptes courants bancaires	415'939.81	200'574.85
Compte courant bancaire affecté	73'945.09	74'180.69
	1'810'886.24	690'410.30
CRÉANCES		
Débiteurs - prestations à des tiers	115'128.75	176'384.00
Débiteurs - prêts aux usagers	19'914.30	27'048.95
Impôt anticipé	9'533.86	11'291.44
Impôt anticipé affecté	0.00	3'600.81
	144'576.91	218'325.20
PLACEMENTS		
Titres en portefeuille	1'642'100.33	2'071'988.81
Placements à terme	0.00	0.00
	1'642'100.33	2'071'988.81
COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF		
Frais payés d'avance et produits à recevoir	360'692.68	529'756.32
	360'692.68	529'756.32
Total de l'Actif circulant	3'958'256.16	3'510'480.63
ACTIF IMMOBILISÉ		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		
Dépôts de garantie	11'354.25	11'352.50
	11'354.25	11'352.50
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES AFFECTÉES		
Titres en nue-propriété	29'000.00	29'000.00
	29'000.00	29'000.00
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et mobilier	487'440.05	403'717.75
Matériel informatique	479'670.47	345'238.09
Véhicules	720'242.90	661'802.90
./. Fonds d'amortissement	(1'177'904.41)	(980'765.95)
Sous-total	509'449.01	429'992.79
Renfile Meyrin	4'800'000.00	4'800'000.00
Renfile de Plan-les-Ouates	703'403.52	703'403.52
Projet immobilier Plan-les-Ouates	218'579.45	0.00
./. Fonds d'amortissement	(1'316'274.45)	(1'173'882.30)
	4'915'157.53	4'759'514.01
Total de l'Actif immobilisé	4'955'511.78	4'799'866.51
TOTAL DE L'ACTIF	8'913'767.94	8'310'347.14

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015

PASSIF	2015	2014
	CHF	CHF
CAPITAUX ÉTRANGERS À COURT TERME		
AUTRES DETTES		
Fournisseurs	414'612.55	260'673.56
Créanciers divers	90'500.45	128'070.57
Créanciers « usagers »	94'825.05	72'274.85
Compte courant Fondation des Gouttes	15'325.00	(3'386.24)
Prêt ANB pour projet PLO	400'000.00	0.00
	1'015'263.05	457'632.74
COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF		
Frais généraux à payer et produits reçus d'avance	182'359.14	374'530.28
	182'359.14	374'530.28
Total des Capitaux étrangers à court terme	1'197'622.19	832'163.02
Subventions non dépensées à restituer à l'Etat à l'échéance du contrat de prestations	0.00	0.00
Total des Capitaux étrangers à long terme	0.00	0.00
FONDS AFFECTÉS		
Fonds pour activités propres et de soutien	1'238'408.30	323'599.75
Part des Fonds pour activités propres et de soutien finançant des prêts	19'914.30	27'048.95
Fonds affectés - Loubaresse	64'192.68	96'061.45
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles	4'704'022.43	4'724'539.56
Total des Fonds affectés	6'026'537.71	5'171'249.71
CAPITAL DE L'ORGANISATION		
Capital de fondation	10'000.00	10'000.00
Réserve de régulation	1'127'376.20	1'584'692.45
Réserve titres grevés d'un usufruit	29'000.00	29'000.00
Capital libre généré	556'653.86	556'653.86
Résultat au bilan :		
– Résultat cumulé depuis le 1 ^{er} janvier 2013 période quadriennale 2013/2016 (contrat de prestations)	126'588.10	(37'238.83)
– Résultat de l'exercice	(160'010.12)	163'826.93
Capital de l'organisation	1'689'608.04	2'306'934.41
TOTAL DU PASSIF	8'913'767.94	8'310'347.14

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

	Exercice 2015 CHF	Budget 2015 CHF	Exercice 2014 CHF
RECETTES D'EXPLOITATION			
Dons et appels annuels	1'107'300.65	1'249'000.00	1'124'932.40
Recettes d'activités et d'exploitation	4'122'595.63	4'100'100.00	4'058'017.28
Subvention cantonale DEAS	673'546.00	653'546.00	643'546.00
Subvention cantonale DIP	9'500.00		1'900
Subventions Ville de Genève	10'000.00	10'000.00	20'000.00
Contributions cantonales aux EDS	721'747.40	824'408.00	738'918.90
Subvention Eglise Protestante de Genève	30'000.00	30'000.00	30'000.00
Dons Budget des Autres	42'311.85		33'405.10
Dons de la Fondation André & Cyprien	15'000.00		0.00
Dons Fondation Gourgas	30'000.00		40'000.00
Dons Fondation Hélène et Victor Barbour	0.00		30'000.00
Dons de la Loterie Romande	120'000.00		0.00
Dons fondation B. + C. de W.	0.00		100'000.00
Contribution de l'Association Nicolas Bogueret	120'000.00	120'000.00	120'000.00
Don de la Fondation Octave et Georgette Pelligot	0.00		7'287.40
Don de la Fondation Baur	10'000.00		10'000.00
Don de la famille Firmenich	0.00		24'000.00
Dons solidarité	60'000.00		45'000.00
Don Traite Fondation OAK	110'854.00		100'000.00
Dons Traite autres	112'000.00		119'599.00
Dons privés	1'290'977.25		281'655.30
Autres subventions de tiers	0.00		0.00
Autres dons	59'750.22		59'300.00
Autres produits	100'541.65	51'000.00	94'862.60
Total des Recettes	8'746'124.65	7'038'054.00	7'682'423.98
CHARGES D'EXPLOITATION			
Frais de personnel	6'350'575.35	6'380'115.00	6'118'980.05
Frais généraux	897'367.01	863'797.00	992'050.85
Frais d'exploitation	50'441.78	54'840.00	50'917.48
Frais d'activités	412'315.10	512'040.00	531'981.62
Charges pour collecte de fonds	83'500.10	0.00	173'738.23
Participations diverses	2'000.00	2'000.00	2'000.00
Bons d'achat et entraide	24'942.60	28'000.00	22'240.55
Amortissements des immobilisations corporelles	339'530.61	5'250.00	310'194.74
Total Charges d'exploitation	8'160'672.55	7'846'042.00	8'028'365.29
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			
Prestations accordées par les fonds pour activités propres et de soutien	235'545.94		376'140.78
Prestations accordées par le fonds Loubaresse	4'376.67		1'660.00
Affectations de dons pour les activités du service social	5'000.00		5'000.00
Total Autres charges d'exploitation	244'922.61	0.00	382'800.78
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	340'529.49	(807'988.00)	(728'742.09)

COMPTE D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2015

	Exercice 2015 CHF	Budget 2015 CHF	Exercice 2014 CHF
REPORT RÉSULTAT D'EXPLOITATION	340'529.49	(807'988.00)	(728'742.09)
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS			
Produits financiers	10.60		29.65
Charges financières et frais banques / CCP	(27'548.11)	(22'720.00)	(21'929.00)
Plus (moins)-values nettes non réalisées	(93'612.01)		80'836.88
Résultat financier net sur placements	30'193.09	40'000.00	50'992.96
Total Produits et charges financiers	(90'956.43)	17'280.00	109'930.49
PRODUITS ET CHARGES EXTRAORDINAIRES			
Dons extraordinaires et legs	120'000.00		212'637.84
Produits sur exercices antérieurs	30'657.16		73'724.70
Charges sur exercices antérieurs	(35'605.04)		(24'277.42)
Autres charges exceptionnelles	(681.50)		
Autres produits exceptionnels	2'580.07		2'168.90
Total Produits et charges extraordinaires	116'950.69		264'254.02
RÉSULTAT DE LA VARIATION DES FONDS AFFECTÉS			
Mouvements des fonds affectés pour activités propres et de soutien			
Utilisation des fonds	492'113.89	15'500.00	390'717.62
Attributions aux fonds	(1'529'012.15)		(547'641.65)
Mouvements des fonds affectés au financement des immobilisations			
Utilisations des fonds	345'116.87		413'095.48
Attributions aux fonds	(323'937.50)		(313'299.00)
Mouvements du fonds Loubaresse			
Dissolution partielle du fonds Loubaresse	31'868.77		27'981.65
Dotations au fonds Loubaresse	0.00		(19'775.00)
Total Résultat des fonds affectés	(983'850.12)	15'500.00	(48'920.90)
Résultat avant la variation de la réserve de régulation	(617'326.37)		(403'478.48)
RÉSULTAT DE LA VARIATION DE LA RÉSERVE DE RÉGULATION			
Dissolution partielle du fonds de régulation	577'316.25	503'105.00	779'943.25
Attribution au fonds de régulation des dons extraordinaires et legs	(120'000.00)		(212'637.84)
Total Résultat de la variation de la réserve de régulation	457'316.25	(272'103.00)	567'305.41
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	(160'010.12)		163'826.93

TABLEAU DE FINANCEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2015

	2015 CHF	2014 CHF
A. FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION		
Résultat avant la variation de la réserve de régulation	(617'326.37)	(403'478.48)
Amortissements d'immobilisations corporelles	339'530.61	310'194.74
Sous-total	(277'795.76)	(93'283.74)
Diminution / (Augmentation) des créances	73'748.29	(51'348.04)
Diminution / (Augmentation) des placements	429'888.48	456'940.82
Diminution / (Augmentation) des comptes de régularisation de l'actif	169'063.64	(180'596.64)
Augmentation / (Diminution) des autres dettes	557'630.31	76'127.45
Augmentation / (Diminution) des comptes de régularisation du passif	(192'171.14)	42'752.63
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation	760'363.82	250'592.48
B. FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Ventes / (Acquisitions) d'immobilisations corporelles	(495'174.13)	(235'347.90)
Diminution / (Augmentation) des immobilisations financières	(1.75)	(6.85)
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	(495'175.88)	(235'354.75)
C. FLUX DE FONDS PROVENANT DE L'ACTIVITÉ DE FINANCEMENT		
Variation des fonds affectés	855'288.00	48'920.90
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	855'288.00	48'920.90
D. VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	1'120'475.94	64'158.63
E. VARIATION DES DISPONIBILITÉS		
Disponibilités en début d'exercice	690'410.30	626'251.67
Disponibilités en fin d'exercice	1'810'886.24	690'410.30
Variation des disponibilités	1'120'475.94	64'158.63

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL DE L'ORGANISATION

	Capital de fondation CHF	Réserve de régulation CHF	grévés d'un usufruit CHF	Capital libre généré CHF	Résultat cumulé de la période quadriennale 2013-2016 CHF	Capital de l'organisation CHF
EXERCICE 2015						
Au 1 ^{er} janvier	10'000.00	1'584'692.45	29'000.00	556'653.86	126'588.10	2'306'934.41
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.4.8.)						
- utilisation		(503'105.00)				(503'105.00)
- utilisation frais de personnel		(74'211.25)				(74'211.25)
- dotation		120'000.00				120'000.00
- Réapprovisionnement résultat période quadriennale 2009-2012		0.00		0.00	(160'010.12)	0.00
Résultat de l'exercice						(160'010.12)
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	10'000.00	1'127'376.20	29'000.00	556'653.86	(33'422.02)	1'689'608.04
EXERCICE 2014						
Au 1 ^{er} janvier	10'000.00	2'293'501.72	29'000.00	415'150.00	(37'238.83)	2'710'412.89
Mouvement réserve de régulation (chiffre 1.1.4.8.)						0.00
- utilisation		(712'000.00)				(712'000.00)
- utilisation frais de personnel		(67'943.25)				(67'943.25)
- dotation		212'637.84				212'637.84
- Réapprovisionnement résultat période quadriennale 2009-2012		(141'503.86)		141'503.86	163'826.93	0.00
Résultat de l'exercice						163'826.93
SOLDE AU 31 DÉCEMBRE	10'000.00	1'584'692.45	29'000.00	556'653.86	126'588.10	2'306'934.41

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTÉS

	Solde au 1 ^{er} janvier 2014 CHF	Attributions aux fonds CHF	Utilisations des fonds CHF	Solde au 31 décembre 2014 CHF	Attributions aux fonds liés d'exploitation	Utilisations des fonds CHF	Reclassement frais	Solde au 31 décembre 2015 CHF
Fonds affectés aux financements des immobilisations corporelles								
- Renfile Meyrin	4'251'428.60		(137'142.85)	4'114'285.75		(137'142.85)		3'977'142.90
- Installation et bâtiment	9'630.03	136'046.20	(20'583.60)	125'092.63	54'454.45	(33'846.72)		145'700.36
- Machines et mobiliers	17'556.77	5'143.70	(6'495.75)	16'204.72	25'082.05	(8'889.73)		32'397.04
- Véhicules	169'722.67	133'890.00	(85'144.88)	218'467.79	58'440.00	(100'665.50)		176'242.29
- Informatique	94'012.96		(44'115.74)	49'897.22	185'961.00	(47'516.13)		188'342.09
- Central téléphonique	1'657.10		(828.60)	828.50		(828.50)		0.00
Sous-total	4'544'008.13	275'079.90	(294'311.42)	4'524'776.61	323'937.50	(328'889.43)	0.00	4'519'824.68

Autres fonds pour le financement d'activité propres et pour l'entretien et le renouvellement des immobilisations corporelles

- Informatique	7'476.40			7'476.40				7'476.40
- Travaux de rénovation	76'130.37		(11'846.70)	64'283.67		(2'667.45)		61'616.22
- Atelier Galiffe	18'725.80		(1'064.00)	17'661.80				17'661.80
- 60 ^e anniversaire du CSP	33'931.15	26'500.00	(60'431.15)	0.00				0.00
- de renouvellement du parc informatique	27'199.92			27'199.92				27'199.92
- de renouvellement du mobilier et des aménagements	17'052.55			17'052.55				17'052.55
- Privé	0.00	11719.1	-11719.1	0.00				
- Nouveaux projets	99'811.72		(33'723.11)	66'088.61		(13'560.00)	662.25	53'190.86
Sous-total	280'327.91	38'219.10	(118'784.06)	199'762.95	0.00	(16'227.45)	662.25	184'197.75
Total	4'824'336.04	313'299.00	(413'095.48)	4'724'539.56	323'937.50	(345'116.88)	662.25	4'704'022.43

Fonds affectés

Les fonds affectés sont répartis en trois catégories, soit :

- a) Les fonds affectés par des tiers (limitation de l'utilisation des dons) pour les activités propres et de soutien. Chaque fonds fait l'objet d'un règlement spécifique pour son utilisation.
- b) Le fonds affecté sous la désignation « Fonds Loubaresse ». Ce fonds n'a pas été doté lors de l'exercice 2015 (lors de l'exercice 2014, il avait été crédité d'une part de 15% du rendement net des placements de l'association pour le même exercice).
- c) Les fonds affectés au financement des immobilisations corporelles comprennent les dons et subventions reçus exclusivement au financement d'immobilisations. Ces fonds sont dissous annuellement selon la méthode des produits différés, de manière proportionnelle à couvrir tout ou partie des coûts annuels d'amortissement de ces immobilisations.

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS AFFECTÉS

Solde au 1 ^{er} janvier 2014 CHF	Attributions aux fonds CHF	Utilisations des fonds CHF	Solde au 31 décembre 2014 CHF	Attributions aux fonds CHF	Utilisations des fonds CHF	Solde au 31 décembre 2015 CHF	
Fonds LOUBARESSÉ :	104'268.10	19'775.00	(27'981.65)	96'061.45	0.00	(31'868.77)	64'192.68

Annexe aux comptes annuels au 31 décembre 2015

Principes comptables et établissement du bilan

Les comptes annuels des exercices 2015 et 2014 de l'Association Centre social protestant de Genève (ci-après l'Association ou le CSP) ont été établis conformément à la norme Swiss GAAP RPC 21 «Etablissement des comptes des organisations sociales d'utilité publique à but non lucratif».

L'Association, subventionnée par l'Etat de Genève, est soumise aux prescriptions de la Loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), des directives transversales de l'Etat notamment celle relative à la présentation et la révision des états financiers des entités subventionnées et autres entités para-étatiques. Etant donné que les subventions monétaires et non-monétaires sont inférieures à CHF 2'000'000, les comptes annuels de l'Association pourraient n'être soumis qu'à un contrôle restreint en application de cette dernière directive. Néanmoins, l'Association a décidé de les soumettre au contrôle ordinaire défini aux articles 728 et suivants du Code des Obligations.

En raison des subventions de fonctionnement versées par le Canton de Genève, l'Association est également soumise à la Loi sur la gestion administrative et financière (LGAF), à la Loi sur la surveillance de la gestion administrative et financière et l'évaluation des politiques publiques (LSGAF) ainsi qu'aux directives du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), notamment les directives de bouclage 2015 du 8 décembre 2015.

Structure du bilan

La structure du bilan respecte les recommandations de la norme Swiss GAAP RPC 21, les désignations des rubriques ayant été adaptées aux buts et activités de l'Association.

Actif circulant

Liquidités

Les liquidités sont évaluées, aux 31 décembre 2015 et 2014, à la valeur nominale et se composent d'argent en caisse, de deux comptes de chèques postaux et de comptes courants bancaires ouverts auprès de différents établissements. Les comptes en devises étrangères sont convertis aux cours du bouclage 2015 respectivement 2014 communiqués par l'Administration fédérale des contributions.

Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale et sont principalement constituées par des prestations facturées à des tiers. Sur la base d'une analyse des postes ouverts au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, aucun risque particulier n'a été inventorié. Par conséquent, aucune provision pour couvrir un risque de pertes sur ces créances n'a été enregistrée au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014.

Immobilisations corporelles

Conformément aux directives de bouclage du Département, le seuil d'activation est de CHF 3'000.

Les financements obtenus de tiers sur ces investissements portés à l'actif ont été enregistrés comme produits, puis affectés à un fonds. Ce fonds est dissout selon la méthode des produits différés de manière à couvrir totalement ou partiellement les amortissements enregistrés annuellement sur les immobilisations bénéficiant de ces financements, sur la même durée que celle des amortissements.

Les amortissements sur les bâtiments de Meyrin et Plan-les-Ouates sont calculés en fonction de la durée des droits de superficie accordés, de manière à ce que leur valeur résiduelle soit nulle à l'échéance de ces droits.

ACTIFS IMMOBILISÉS MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'EXERCICE 2014

Valeurs d'acquisition

	Taux d'amortissement %	Solde au 1 ^{er} janvier CHF	Achats CHF	Solde au 31 décembre CHF
Installations et bâtiment	10.00%	120'659.87	96'314.20	216'974.07
Machines et mobilier	20.00%	159'426.63	5'143.70	164'570.33
Central téléphonique	20.00%	22'173.35	0.00	22'173.35
Sous-total		302'259.85	101'457.90	403'717.75
Informatique	33.00%	345'238.09	0.00	345'238.09
Véhicules	25.00%	527'912.90	133'890.00	661'802.90
Total I		1'175'410.84	235'347.90	1'410'758.74
Renfile Meyrin	2044*	4'800'000.00	0.00	4'800'000.00
Renfile Plan-les-Ouates	2055*	703'403.52	0.00	703'403.52
Total II		5'503'403.52	0.00	5'503'403.52
Total général		6'678'814.36	235'347.90	6'914'162.26

Les bâtiments et les installations sont assurés pour un montant de CHF 8'630'000 au 31 décembre 2014.

* cf. 1.1.2 : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie

Amortissements

	Solde au 1 ^{er} janvier CHF	Amortissements courant de l'exercice CHF	Solde au 31 décembre CHF	Valeur résiduelle CHF
Installations et bâtiment	(62'179.70)	(22'619.82)	(84'799.52)	132'174.55
Machines et mobilier	(132'587.13)	(9'796.13)	(142'383.26)	22'187.07
Central téléphonique	(20'515.25)	(828.60)	(21'343.85)	829.50
Sous-total	(215'282.08)	(33'244.55)	(248'526.63)	155'191.12
Informatique	(239'717.05)	(49'188.16)	(288'905.21)	56'332.88
Véhicules	(357'964.23)	(85'369.88)	(443'334.11)	218'468.79
Total I	(812'963.36)	(167'802.59)	(980'765.95)	429'992.79
Renfile Meyrin	(548'570.55)	(137'142.85)	(685'713.40)	4'114'286.60
Renfile Plan-les-Ouates	(482'919.60)	(5'249.30)	(488'168.90)	215'234.62
Total II	(1'031'490.15)	(142'392.15)	(1'173'882.30)	4'329'521.22
Total général	(1'844'453.51)	(310'194.74)	(2'154'648.25)	4'759'514.01

ACTIFS IMMOBILISÉS MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES DE L'EXERCICE 2015

Valeurs d'acquisition

	Taux d'amortissement %	Solde au 1 ^{er} janvier CHF	Achats CHF	Solde au 31 décembre CHF
Installations et bâtiment	10.00%	216'974.07	54'494.45	271'468.52
Machines et mobilier	20.00%	164'570.33	29'227.85	193'798.18
Central téléphonique	20.00%	22'173.35	0.00	22'173.35
Sous-total		403'717.75	83'722.30	487'440.05
Informatique	33.00%	345'238.09	134'432.38	479'670.47
Véhicules	25.00%	661'802.90	58'440.00	720'242.90
Total I		1'410'758.74	276'594.68	1'687'353.42
Renfile Meyrin	2044*	4'800'000.00	0.00	4'800'000.00
Renfile Plan-les-Ouates	2055*	703'403.52	0.00	703'403.52
Projet Immobilier PLO		0.00	218'579.45	218'579.45
Total II		5'503'403.52	218'579.45	5'721'982.97
Total général		6'914'162.26	495'174.13	7'409'336.39

Les bâtiments et les installations sont assurés pour un montant de CHF 8'630'000 aux 31 décembre 2014.

* cf. 1.1.2 : ces deux bâtiments sont construits sur des droits de superficie

Amortissements

	Solde au 1 ^{er} janvier CHF	Amortissements courant de l'exercice CHF	Solde au 31 décembre CHF	Valeur résiduelle CHF
Installations et bâtiment	(84'799.52)	(32'352.22)	(117'151.74)	154'316.78
Machines et mobilier	(142'383.26)	(11'337.39)	(153'720.65)	40'077.53
Central téléphonique	(21'343.85)	(828.50)	(22'172.35)	1.00
Sous-total	(248'526.63)	(44'518.11)	(293'044.74)	194'395.31
Informatique	(288'905.21)	(51'954.85)	(340'860.06)	138'810.41
Véhicules	(443'334.11)	(100'665.50)	(543'999.61)	176'243.29
Total I	(980'765.95)	(197'138.46)	(1'177'904.41)	509'449.01
Renfile Meyrin	(685'713.40)	(137'142.85)	(822'856.25)	3'977'143.75
Renfile Plan-les-Ouates	(488'168.90)	(5'249.30)	(493'418.20)	209'985.32
Projet Immobilier PLO	0.00	0.00	0.00	218'579.45
Total II	(1'173'882.30)	(142'392.15)	(1'316'274.45)	4'405'708.52
Total général	(2'154'648.25)	(339'530.61)	(2'494'178.86)	4'915'157.53

Le CSP a construit ses immeubles Renfile de Plan-les-Ouates et Renfile de Meyrin sur deux droits de superficie qui lui ont été accordés par l'Etat et la Fondation pour les terrains industriels de Genève. Les principales modalités et conditions de ces droits sont présentées ci-dessous :

	<i>La Renfile de Plan-les-Ouates</i>	<i>La Renfile de Meyrin</i>
GÉNÉRAL		
- Propriétaire	ETAT	FTI
- Durée du droit de superficie	60 ans	35 ans
- Échéance du droit de superficie	31.12.2055	01.06.2044
- Prolongation possible à l'échéance	oui	oui
- Préavis pour demander une prolongation	3 ans	5 ans
- Surface du terrain objet du droit	855 m ²	4200 m ²
- Montant de la rente de superficie	CHF 1.-	CHF 30'660.-
- Taxe d'équipement à charge du CSP	-	CHF 183'200.-
- Condition d'utilisation restrictive	oui	oui
- Cession possible du droit	oui	oui
DROIT DE RETOUR ANTICIPÉ		
a) Faute du superficiel		
- Transfert de la propriété du bâtiment	oui	oui
- Indemnités au superficiel	valeur intrinsèque moins part à amortir jusqu'en 2055	valeur intrinsèque compte tenu entretien
b) Sans faute du superficiel		
- Transfert de la propriété du bâtiment	n/a	oui
- Indemnités au superficiel	n/a	1. Prix du jour moins vétusté 2. Indemnité de déménagement et perte d'exploitation (sauf départ hors GE)
EXTINCTION DU DROIT À L'ÉCHÉANCE		
- Transfert propriété au superficiel	oui (sauf si destruction exigée)	oui (sauf si destruction exigée)
- Paiement indemnité au superficiaire	non	oui (sauf si destruction exigée)
- Montant de l'indemnité		Selon la situation a) ou b) 1. ci-dessus
- Possibilité du superficiel de demander l'enlèvement des bâtiments aux frais du superficiaire	oui	non

Projet immobilier Plan-les-Ouates

Le CSP envisage d'importants travaux de construction / transformation des locaux nommés « La Renfile ». Le montant activé au bilan pour l'exercice 2015 correspond à des frais d'études relatifs à la faisabilité du projet ainsi que les démarches concernant l'obtention d'un permis de construire.

Ces frais activés ne font pas l'objet d'amortissements pour l'année 2015.

Comptes de régularisation de l'actif

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
<i>Cette rubrique se décompose en :</i>		
PRODUITS À RECEVOIR		
Solde à recevoir en relation avec la « Coordination textile »	45'000.00	45'000.00
Etat de Genève - Aide financière PCLS 2015 à recevoir	20'000.00	0.00
Autres dons à recevoir	23'675.95	206'416.20
Compte de virement « caisse »	5'920.50	477.48
Intérêts courus sur obligations en portefeuille	5'286.00	5'285.00
Autres produits à recevoir	20'293.37	24'418.64
Sous-total «Produits à recevoir»	120'175.82	281'597.32
CHARGES PAYÉES D'AVANCE		
Loyer FTI pour le 1 ^{er} trimestre 2015 / 2014	37'594.65	12'495.00
Primes assurances 2015 / 2014	110'958.05	131'465.45
Charges de véhicules 2015 / 2014	7'226.45	3'363.70
Frais informatique 2015 / 2014	65'121.50	60'292.00
Acomptes payés pour l'organisation de séjours 2015 / 2014	2'716.00	2'457.40
Autres frais enregistrés d'avance	16'900.21	38'085.45
Sous-total «Charges payées d'avance»	240'516.86	248'159.00
Total «Comptes de régularisation de l'actif»	360'692.68	529'756.32

Comptes de régularisation du passif

Les comptes de régularisation du passif sont constitués par des engagements certains pour des prestations fournies par des tiers en 2015 (respectivement en 2014) mais facturées en 2016 (respectivement en 2015). Leur composition est présentée ci-dessous :

	31.12.2015 CHF	31.12.2014 CHF
CHARGES À PAYER		
Provision pour heures supplémentaires et vacances	92'740.74	104'384.78
Frais généraux à payer	68'922.40	236'405.50
Provision pour frais de chauffage	0.00	24'000.00
Sous-total « Charges à payer »	161'663.14	364'790.28
PRODUITS REÇUS D'AVANCE		
Acomptes versés par des participants aux séjours organisés par le CSP	20'696.00	9'740.00
Sous-total « Produits reçus d'avance »	20'696.00	9'740.00
Total « Compte de régularisation du passif »	182'359.14	374'530.28

La provision pour heures supplémentaires et vacances est déterminée précisément sur la base d'un décompte des heures supplémentaires effectuées et des vacances non prises, en prenant en considération les charges sociales y relatives.

Au 31 décembre 2015, cette provision a été ajustée par une dissolution de CHF 11'644.04, étant ainsi diminuée à CHF 92'740.74.

Réserve de régulation

A fin 2004, le Comité de l'Association avait décidé de constituer un fonds de régulation, lequel fait l'objet d'un règlement. Il a pour but d'atténuer les conséquences, sur le résultat de fonctionnement du CSP, des fluctuations importantes des recettes extraordinaires. Au début de l'exercice, un prélèvement de 1/3 du montant figurant au bilan de l'exercice précédent est dissout mensuellement afin de couvrir les charges de fonctionnement. En fin d'exercice, ce fonds est alimenté par les produits extraordinaires (dons et legs) de l'exercice.

Le mouvement de l'exercice 2014 respectivement de l'exercice 2015 se présente ainsi :

SOLDE DE LA RÉSERVE DE RÉGULATION AU 31 DÉCEMBRE 2013	CHF 2'293'501.72
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(712'000.00)
Dissolution complémentaire pour couvrir le complément annuel aux coûts salariaux	(67'943.25)
Attribution des dons extraordinaires et legs	212'637.84
Transfert à Capital libre généré	(141'503.86)
SOLDE DE LA RÉSERVE DE RÉGULATION AU 31 DÉCEMBRE 2014	1'584'692.45
Dissolution de 1/3 pour couvrir les charges de fonctionnement, montant arrondi à	(503'105.00)
Dissolution complémentaire pour couvrir le complément annuel aux coûts salariaux	(74'211.25)
Attribution des dons extraordinaires et legs	120'000.00
Transfert à Capital libre généré	0.00
SOLDE DE LA RÉSERVE DE RÉGULATION AU 31 DÉCEMBRE 2015	1'127'376.20

Avant l'enregistrement de l'affectation et des dissolutions de la réserve de régulation en 2015, le résultat du CSP était déficitaire à hauteur de CHF 617'326.37 (définition de CHF 403'478.48 en 2014).

Structure du compte d'exploitation

Le compte d'exploitation a été présenté selon la méthode des coûts liés au chiffre d'affaires et par nature de produit/charge.

Subventions cantonales et de la Ville de Genève

L'Association bénéficie de subventions monétaires et non monétaires cantonales prévues par le contrat de prestation pour trois des activités déployées par le CSP. Pour cette raison, l'Association présente en annexe III un tableau pour les centres d'activités subventionnés, tableau basé sur le compte d'exploitation de l'exercice. Les subventions sont réparties conformément au contrat de prestations. Les autres produits et charges de l'Association sont répartis sur ces activités en fonction du nombre de collaborateurs affectés aux différents centres d'activités.

Les différentes prestations non monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

Le CSP bénéficie d'un droit de superficie sur le terrain de la Renfile Plan-les-Ouates au prix symbolique de CHF 1. Le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie a estimé sa valeur :

- subvention monétaire **7'695.00**

L'atelier Galiffe est mis à disposition sans contrepartie financière. La valeur estimative est évaluée par le Département de l'aménagement, du logement et de l'énergie à :

- subvention non monétaire **12'663.00**

D'autre part, la Ville de Genève met à disposition du Vestiaire social commun CSP-Caritas, une arcade dont le loyer annuel est estimé par la Ville à CHF 67'392.00. La subvention non monétaire accordée au CSP représente le 50% :

- subvention non monétaire **33'696.00**

Les piscines de Liotard et de Contamines sont mises à disposition par le Département de la culture et du sport de la Ville de Genève pour les activités de natation pour personnes âgées. La subvention non monétaire accordée au CSP représente :

- subvention non monétaire piscine de Liotard **8'850.00**

- subvention non monétaire piscine de Contamines **3'327.00**

Le Département de l'environnement urbain et de la sécurité a accordé la gratuité des taxes et de l'émolument dus pour l'installation de panneaux peints CSP pour l'engagement sur le surendettement. Les trois subventions non monétaires accordées au CSP représentent :

- subvention non monétaire **1'560.00**

Le Département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève a également accordé la gratuité des frais pour la mise à disposition de matériel à l'occasion du 60^{ème} anniversaire du CSP. Cette subvention non monétaire accordée au CSP pour l'année 2014 représente :

- subvention non monétaire **720.00**

Le Département de l'environnement urbain et de la sécurité de la Ville de Genève a également accordé la gratuité des taxes et de l'émolument dus pour l'installation de tables pour la buvette et les exposants dans le cadre du traditionnel marché de Galiffe. Cette subvention non monétaire accordée au CSP représente :

- subvention non monétaire **460.00**

Le Département des finances et du logement a conclu avec le CSP une convention de prêt à usage concernant un bureau d'environ 223m² situé au n°11 dans l'immeuble sis rue Jean-Charles Amat 6 à Genève. Cette convention a été conclue pour la période du 16.10.2015 au 15.02.2016. L'objet en question est utilisé uniquement à usage de dépôt. La subvention non monétaire n'a pas été estimée.

Les subventions non monétaires ne sont pas comptabilisées et sont uniquement présentées en annexes conformément à la directive de bouclage 2015.

Les différentes prestations monétaires fournies par le Canton et la Ville de Genève sont présentées ci-dessous :

Le CSP bénéficie de subventions monétaires accordées par l'Etat de Genève (DEAS - Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé) relatives au contrat de prestations 2013-2016 daté du 18 septembre 2012 et modifié par avenant du 16 mai 2013. Ces subventions monétaires accordées au CSP représentent :

- subvention monétaire pour le service de gestion de budget et dettes	273'000.00
- subvention monétaire pour le service d'aide et conseils juridiques	183'700.00
- subvention monétaire pour l'Atelier Galiffe	156'475.00
- subvention pour le loyer du terrain de La Renfile de Meyrin	30'371.00
Sous-total des subventions liées au contrat de prestations	643'546.00
- aide financière PCLS (voir note ci-dessous)	20'000.00
- subvention activité «vestiaire social» (voir note ci-dessous)	10'000.00
Total des subventions monétaires et aides financières pour l'année 2015	673'546.00

Le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé a décidé d'accorder une aide financière de CHF 20'000 pour l'année 2015 dans le cadre du programme cantonal de lutte contre le surendettement (PCLS).

Le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé du Canton de Genève a décidé d'accorder une subvention de CHF 10'000 dans le cadre de l'activité du Vestiaire social.

Le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport a accordé au CSP une aide financière de CHF 11'400 dans le but de contribuer à l'organisation de 60 ateliers « Les ficelles du budget » pour les élèves du postobligatoire, avec pour objectif la prévention du surendettement. Le CSP a organisé en 2014 10 ateliers, soit 1/6 des ateliers prévus, raison pour laquelle le montant de la subvention présentée dans les recettes d'exploitation de l'exercice 2014 est de CHF 1'900 (1/6 de CHF 11'400). En accord avec le DIP la différence de CHF 9'500 a été enregistrée en passifs transitoires au 31 décembre 2014 et sera présentée comme subvention du DIP dans les comptes de l'exercice 2015. La subvention monétaire accordée au CSP pour l'année 2014 représente :

- subvention monétaire	0.00
- dont part de la subvention monétaire utilisée en 2015/2014	9500.00

Le Département de la cohésion sociale et de la solidarité de la Ville de Genève a décidé d'accorder une subvention de CHF 10'000 dans le cadre de l'activité du Vestiaire social :

- subvention monétaire	10'000.00
------------------------	-----------

Thésaurisation

Le résultat des trois prestations subventionnées (service social, atelier Galiffe et service juridique) présentant un résultat net déficitaire à fin 2015, respectivement à fin 2014, aucun engagement de restitution n'a été enregistré au passif du bilan au 31 décembre 2015 ni au 31 décembre 2014.

La rédaction du nouveau contrat de prestations avec l'Etat en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2013 ne précise plus explicitement que l'engagement de restitution à l'Etat soit déterminé uniquement sur les activités subventionnées. Le Comité est d'avis toutefois que c'est bien uniquement sur les résultats de ces activités qu'une restitution de subvention doit être déterminée.

Résultats cumulés durant la période quadriennale du contrat de prestations 2013-2016 :

Activités subventionnées

	Service Social	Atelier Galiffe	Service Juridique	Autres prestations	Total
2013	(222'684.83)	(104'274.22)	(204'306.75)	494'026.97	(37'238.83)
2014	(262'622.66)	(55'241.27)	(176'587.83)	658'278.70	163'826.93
2015	(219'149.10)	(37'821.06)	(186'083.19)	283'043.23	(160'010.12)
Cumul	(706'054.22)	(210'576.49)	(568'057.65)	1'451'266.34	(33'422.02)
Cumul activités subventionnées		(1'484'688.36)			